

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Télécommunications

proposé par Orange



Vous rencontrez des difficultés financières pour vous acquitter des charges relatives à vos services de Télécommunications ?

Orange s'associe à la Solidarité Nationale en vous faisant bénéficier d'un effacement total ou partiel de vos dettes de services de Télécommunications Fixe, Internet et Mobile, sous certaines conditions

Comment faire ?

- 1** En difficultés financières, vous engagez une demande d'aide auprès d'un Travailleur Social (département, mairie, association...).
- 2** Votre dossier est instruit et transmis au Conseil Départemental
- 3** Orange procède alors à un effacement total ou partiel de vos dettes, conformément à la décision de votre Conseil Départemental.

Orange, partenaire économique et sociale de votre Conseil Départemental vous accompagne en tant qu'entreprise responsable et citoyenne

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec

Françoise Davoust

Engagements Solidaires

06 07 99 80 04 / francoise.davoust@orange.com

